
Q2-12

Référence :

Précision au commentaire C-044 (Addenda transport maritime)

Question :

Transports Canada comprend que ce sera un entrepreneur indépendant qui assurera le service de remorqueurs. Toutefois, cet aspect fait partie de la portée du projet et doit être évalué dans la présente étude d'impact. À ce titre, le promoteur devra évaluer un scénario, de préférence, un qui considère le port de Gros-Cacouna comme port d'attache des remorqueurs.

Transports Canada ne demande pas une évaluation exhaustive des impacts concernant le service de remorqueurs. Toutefois, une évaluation environnementale minimale est requise afin d'être en mesure de déterminer la suffisance de l'information en regard de la directive.

Le ministère exigera que l'évaluation de cet aspect du projet soit revue suite à l'octroi du contrat relatif au service de remorqueurs. Également, cet aspect sera soumis à l'approbation de Transports Canada quant aux emplacements requis.

Réponse :

Bien que le contrat relatif au service de remorqueurs n'ait pas encore été octroyé, Énergie Cacouna a évalué comme scénario possible le port de Gros-Cacouna comme port d'attache des remorqueurs. Ce scénario aurait des répercussions socio-économiques positives pour la région (au minimum 30 emplois directs permanents et retombées économiques directes de près de 4,5 millions).

La possibilité de localiser les remorqueurs au port de Gros-Cacouna a fait l'objet d'une évaluation environnementale minimale. Ainsi, les conséquences des émissions atmosphériques des remorqueurs pour les opérations à l'intérieur du havre seront négligeables. Lorsque ceux-ci ne seront pas en opération, ils seront branchés au réseau électrique terrestre pour réduire les émissions au minimum. À titre d'information la consommation annuelle de carburant des remorqueurs à l'intérieur du havre équivaudra à celle d'un camion poids lourd fonctionnant environ 6 à 7 heures chaque jour. Au niveau sonore, le bruit des remorqueurs ne sera pas perceptible depuis les résidences; en effet, à cette distance, ils produiront des bruits nettement inférieurs au niveau de bruit ambiant. Lorsque le contrat de service des remorqueurs sera octroyé, une évaluation des impacts sera réalisée pour le site choisi.